



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 15220

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le programme interministériel « Passeurs d'images ». Ce programme a pour finalité de soutenir, auprès d'un public souvent laissé pour compte, les pratiques cinématographiques de qualité. Ainsi, pour une région comme la Bourgogne, en 2006, plus de 10 000 personnes ont été concernées par ce programme. Des informations récentes communiquées par les directions régionales des affaires culturelles font craindre une diminution conséquente des crédits consacrés à ce dispositif. Au moment où s'élabore le plan banlieue et que ce type de dispositif est reconnu pour son efficacité par de nombreux partenaires de la ville, il souhaite savoir ce qui sera mis en oeuvre pour les différents services ministériels, afin d'assurer la pérennité de ce système.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a été en mesure d'affecter des crédits supplémentaires pour la diffusion culturelle et plus particulièrement pour « Passeurs d'images ». Les moyens complémentaires permettront ainsi aux DRAC de poursuivre leurs actions dans des conditions comparables. Par ce geste, la ministre a souhaité réaffirmer son engagement à l'égard des actions menées en partenariat avec la Délégation interministérielle à la ville et l'Agence nationale pour la coordination sociale et l'égalité des chances, et les associations locales sur le terrain pour que continuent à être offertes à des publics souvent en difficultés sociales, ou des publics empêchés, des activités liées à une éducation au cinéma et à l'audiovisuel par le biais de projections ou d'ateliers. Il est rappelé que l'État dispose de plusieurs mécanismes pour soutenir les salles de cinéma dont les crédits progressent cette année, notamment les subventions de fonctionnement aux salles classées « art et essai », qui prennent en compte la particularité des salles dans leur implantation et leur programmation.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15220

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 662

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4665